



Simplifiez-vous la vie ...

Avec le PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

La majorité de nos locataires ont déjà choisi ce mode de paiement

Et vous, c'est pour quand ?

FACILE !

- **Plus d'oubli, de retard de loyer** ou de courrier égaré
- **Gagnez du temps** pour payer : plus de chèque à faire, plus de frais d'envoi...

PRATIQUE !

- **Simplifiez la gestion de votre budget** en choisissant la date de prélèvement mensuel que vous préférez
- Vous évitez des **relances de paiement**

COMMENT SOUSCRIRE AU PRELEVEMENT AUTOMATIQUE ?

1/ Très simple, remplissez et signez le formulaire au dos de cette feuille

Vous pouvez choisir entre **4 dates de prélèvement : 1^{er}, 5, 10 ou 16 du mois**

- **C'est souple**, vous pourrez changer la date de prélèvement à tout moment en contactant le service client au 04 42 91 55 00 ou par courrier
- **C'est sans engagement**, vous pourrez l'interrompre à tout moment sans frais en nous adressant un simple courrier.

2/ Enfin, joignez votre rib au formulaire et envoyez le tout avant le 20 du mois en cours pour une mise en place du prélèvement au mois suivant.

- **Par courrier** : PAHM – L'Ourmin 9 rue du Château de l'horloge – CS 60455 - 13096 Aix-en-Provence cedex 2
- **Par mail** : contact@paysdaixhabitat.fr - répondez bien au message anti-spam mailinblack afin de valider le dépôt du dossier par mail. Merci. A bientôt !

Mandat de Prélèvement SEPA



RUM : 2 0 0 0 / 1 / L

Réf. unique du mandat

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le bailleur OPH-Pays d'Aix Habitat Métropole à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et vous autorisez votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de celui-ci.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.

Toute demande de remboursement doit être présentée dans les huit semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Veuillez compléter obligatoirement les champs marqués par une astérisque (*) et écrire en MAJUSCULES

Votre Nom * :

Nom / Prénoms ou raison sociale du débiteur

Votre adresse * :

Bâtiment et/ou Résidence - Numéro et nom de la rue

Code Postal

Ville

Coordonnées de

de votre compte * :

IBAN = numéro d'identification international du compte bancaire (International Bank Account Number)

BIC = code international d'identification de votre banque (Bank Identifier Code)

Nom du créancier :

OPH - PAYS D'AIX HABITAT METROPOLE

Nom du créancier

ICS :

(Identifiant Créancier SEPA)

Adresse du créancier : L'OURMIN - 9 RUE DU CHATEAU DE L'HORLOGE - CS 60455

AIX EN PROVENCE CEDEX 2 - FRANCE

Type de Paiement * :

Paiement récurrent / répétitif ☐

Date : 1 ☐ 5 ☐ 10 ☐ 16 ☐ DU MOIS

Nature : LOYER et/ou DELAI DE PAIEMENT

Signé à * :

....., le

J J M M A A A A

Signature(s) * :

Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Informations relatives au contrat entre le créancier et le débiteur (fournies seulement à titre indicatif)

Code identifiant du débiteur :

Indiquer ici tout code que vous souhaitez voir restitué par votre banque

Tiers débiteur pour le compte

duquel le paiement est effectué

(si différent du débiteur lui-même) :

Nom du tiers débiteur : si votre paiement concerne un accord passé entre Pays d'Aix Habitat Métropole et un tiers (par exemple, vous payez la facture d'une autre personne), veuillez indiquer ici son nom. Si vous payez pour votre propre compte, ne pas remplir.

Code identifiant du tiers débiteur

Nom du tiers créancier : le créancier doit compléter cette section s'il remet des prélèvements pour le compte d'un tiers.

Code identifiant du tiers créancier

Contrat concerné :

L /

Numéro d'identification du contrat

Description du contrat : Loyer, charges locatives et accessoires

A retourner à : **OPH-PAYS D'AIX HABITAT METROPOLE**
L'OURMIN
9 RUE DU CHATEAU DE L'HORLOGE
CS 60455
13096 AIX EN PROVENCE CEDEX 2

Zone réservée à l'usage exclusif de l'OPH-Pays d'Aix Habitat Métropole